

# Auxiliaire de vie sociale



Près de chez vous :  
[www.una.fr](http://www.una.fr)



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

# Auxiliaire de vie sociale

L'auxiliaire de vie sociale intervient auprès des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes handicapées ou des familles. Il « aide à faire » en stimulant, en accompagnant ou « fait à la place » de la personne qui se trouve dans l'incapacité provisoire ou durable d'assumer seule les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne.

## Missions

- Accompagner et aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, s'habiller, s'alimenter, se laver.
- Accompagner et aider dans les tâches de la vie quotidienne : réalisation des courses, élaboration des repas, entretien du linge, entretien du logement.
- Accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle : sorties, loisirs, démarches administratives.

## Formation

Pour exercer ce métier, il est nécessaire d'être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Le DEAVS (Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale).
- Le CAFAD (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile).
- La MCAD (Mention Complémentaire Aide à Domicile).

Sont dispensées de cette condition, les personnes titulaires du Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF) qui justifient d'une expérience professionnelle dans un emploi d'intervention à domicile d'au moins six mois.



## Compétences et qualités

- Autonomie.
- Discrétion.
- Sens de l'organisation.
- Capacité d'adaptation.
- Connaissance des publics et des pathologies.
- Savoir aider et accompagner les personnes en stimulant leur autonomie.

## Évolutions possibles

Les auxiliaires de vie sociale peuvent suivre une formation conduisant au Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF) en bénéficiant d'allègements de formation importants.

Les diplômés d'état d'auxiliaire de vie sociale bénéficient également d'allègements dans la préparation du Diplôme d'État d'aide-soignant.

